



Commune
d'ALSTING

Place de la Mairie - 57515 ALSTING
03 87 99 15 20
03 87 99 21 85
contact@alsting.fr

ARRETE MUNICIPAL

n° 12/2024

portant réglementation de la circulation routière

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière;

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-2 à L 131-3 et R 131-1 à R 131-3;

ARRETE :

Article 1^{er} – En raison de travaux de mise à niveau de tampons, prévus rue de Chatellaillon à Alsting, à partir du 15 mai prochain, et pour une durée de 15 jours, et afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle du personnel de la société SADE CGTH Steiner, de Dardilly, chargée d'effectuer les travaux, la circulation sera réglée comme suit :

Article 2 - Pour l'exécution des travaux susvisés, la circulation, à l'intersection avec la rue des Prés, entre les immeubles n° 33 et n°45 rue de Chatellaillon, et n°1 rue des Tailleurs, se fera alternativement par demi-largeur de chaussée, soit au moyen de feux tricolores, soit de manière manuelle, la vitesse sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit, à partir du mercredi 15 mai jusqu'au vendredi 31 mai 2024. Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 - Cette réglementation sera matérialisée par un panneau de signalisation réglementaire.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 16 mai 2024

Le Maire, HEHN Jean-Claude